

Guide du Vacancier

Conditions générales de participation aux séjours

« Olé » en bref

Histoire

Créée en novembre 1991, active depuis 1992, « Olé » a rassemblé à sa fondation des parents, des directeurs d'institution et des animateurs autour du thème : « loisirs et vacances adaptés pour personnes handicapées ».

En 2015, le conseil d'administration décide de mettre fin à ses activités, laissant tristes et désemparés un grand nombre de vacanciers.

Le Gardian reprend les activités de « Olé » en 2016 et confie la coordination à une de ses éducatrices Nathalie Cousin, qui était également membre du CA d'Olé.

L'approche originale reste identique : agir d'ordre et pour compte des bénéficiaires. Cela signifie que nous ne réalisons que des projets conçus sur mesure, respectant les orientations demandées par les bénéficiaires eux-mêmes.

La philosophie : des séjours de qualité

Les séjours proposés par le Gardian-OLE, peuvent se définir en trois mots :

EXISTER, AILLEURS, ENSEMBLE

En d'autres termes, ils permettent à chaque vacancier d'être "soi-même", en un autre lieu, avec d'autres compagnons, dans un autre contexte.

Etre soi-même : manger, boire, dormir agréablement. S'amuser et profiter de ses acquis, de la vie, s'enivrer de soleil, d'air pur et d'eau claire, nager, marcher, danser ou, les soirs d'hiver, se blottir au coin du feu (avec une guitare, c'est parfait!).

Et aussi parfois, pour quelques-uns, partager cela avec un conjoint.

Ailleurs : à courte, moyenne ou longue distance, les séjours se déroulent hors du cadre quotidien et favorisent la découverte d'une région à tous les niveaux: habitat, gastronomie, nature, climat, social, culturel, artistique, historique et autres.

Bon nombre de séjours reviennent d'année en année; idéal pour ceux qui ont besoin de repères.

Des nouveautés apparaissent aussi régulièrement, pour les adeptes du changement.

Ensemble : les séjours sont une source d'évolution personnelle, de socialisation et de rencontre par la présence des autres vacanciers et des animateurs.

On y apprend à vivre en communauté tout en étant respecté dans son individualité et ses choix.

Les types de séjours

Le séjour encadré

Ces séjours s'adressent aux personnes adultes présentant un handicap mental, des deux sexes, jouissant ou non d'une certaine autonomie et âgés au moins de 18 ans.

Constitué de 14 vacanciers et 4 encadrants, les participants sont orientés vers les différentes destinations, toujours préférentiellement suivant leur choix, mais également en fonction des profils de chacun pour assurer des vacances harmonieuses à tous.

Pour ce faire, il est demandé de compléter pour chaque vacancier un profil individuel avec le plus grand soin possible. Tout renseignement manquant ou erroné implique immédiatement la responsabilité du souscripteur.

Nous nous chargeons pour ces séjours :

- de sélectionner et composer l'équipe des animateurs
- de composer le groupe des bénéficiaires en respectant au mieux les souhaits de chacun

- de gérer le choix des lieux et des réservations
- de distribuer l'argent de poche
- de la distribution quotidienne des médicaments
- de veiller à l'hygiène
- d'organiser les repas
- d'organiser les loisirs
- du suivi médical (jusqu'au rapatriement si nécessaire).

Les destinations sont diverses (Belgique, France, Espagne,) avec un hébergement en gîte ou en service hôtelier.

Tous les séjours ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Soyez-y attentif avant votre inscription.

La prise en charge du Gardian-Olé, s'arrête dès qu'un vacancier quitte le lieu de séjour involontairement (hospitalisation, rapatriement) ou volontairement (fugue, départ avec un parent). Toutes les obligations sont des obligations de moyens, limitées aux conditions financières convenues, sans garantie de résultat.

Ces séjours ne conviennent pas aux personnes :

- nécessitant une prise en charge supérieure à la norme d'encadrement prévue quelle qu'en soit la raison (4 animateurs pour 14 bénéficiaires) ;
- nécessitant des soins spécialisés (nursing par exemple)
- nécessitant plus de 2 injections par jour par une infirmière extérieure;
- transportant des produits dangereux (oxygène par exemple) ou devant être réfrigéré durant le transport.
- dont la problématique peut faire courir des risques à l'association en général et aux autres vacanciers en particulier.

Pour favoriser les rencontres et la socialisation des vacanciers, les groupes sont volontairement constitués de personnes issues de milieux différents (famille, institutions).

Nous n'acceptons pas plus de 5 ou 6 personnes d'une même institution dans le même séjour sauf sur demande et/ou pour des projets spécialisés.

Le séjour renforcé

Il s'agit du même type de séjour que le séjour encadré, avec toutefois un encadrement porté à 5 animateurs pour 13 vacanciers.

Ces séjours ne sont organisés qu'en Belgique (côte et Ardennes) et sont destinés à des personnes moins autonomes ou vieillissantes.

Les animateurs

Les animateurs sont tous des bénévoles, de formations, de cultures et de nationalités différentes qui souhaitent s'investir dans un projet commun.

Chaque équipe est placée sous la coordination d'un "responsable", choisi parmi les plus anciens ayant déjà l'expérience des séjours.

Le rôle de l'équipe est d'accompagner le vacancier pendant ses vacances, ce qui sous-entend pour nous deux notions :

- l'une matérielle, technique, concrète : partager la vie des bénéficiaire, partager les repas, les loisirs, les tâches quotidiennes, veiller aux soins, en "faisant avec"
- l'autre humaine : parler, écouter, partager dans une relation respectueuse.

L'animateur n'est pas l'éducateur de l'institution, n'est pas le parent, n'est pas un garde-malade ou un infirmier.

Il est un guide bienveillant, suscitant l'intérêt, créant les occasions, motivant, gérant le temps et rythmant la vie quotidienne à bon escient en fonction des souhaits de chacun.

Les candidatures sont reçues toute l'année.

Le Gardian, aidé dans ce rôle par d'autres services partenaires, organise deux fois par an des recrutements sur base des CV reçus et veille ensuite à une formation permanente de ses animateurs. (Week-end formation, journée en institution, stage pour les étudiants,)

Les équipes d'encadrant sont pensées en fonction des profils techniques des séjours, des bénéficiaires accueillis et bien entendu également des demandes personnelles lorsqu'elles sont pertinentes.

En pratique

Offre de séjours

Les offres de séjours sont mises en ligne sur notre site, au plus tard 4 mois avant les dates de départ.

L'inscription

Les pré-inscriptions sont possibles par téléphones à partir du premier jour ouvrable de septembre pour les séjours d'hiver et du premier jour ouvrable de février pour les séjours d'été. Ces dates peuvent être adaptées (consulter notre site).

Pour qu'une demande d'inscription puisse être prise en compte, il faut que l'ensemble du dossier "séjour" soit clôturé.

Tous les documents sont téléchargeables sur notre site : www.legardianv3.be ou envoyés sur demande.

1. A nous retourner par courrier :

- Le profil du vacancier
- La fiche médicale (15 jours avant le départ).
- L'attestation d'engagement Institution/Parent et l'attestation d'aptitude médicale.
- L'engagement de participation par le bénéficiaire établissant le(s) choix de destination et suppléments éventuels (type de chambre)

2. Après contrôle par Le Gardian (service OLE) de l'exactitude du dossier et de son caractère exhaustif :

- vous recevrez une facture établie au nom du souscripteur.
- après paiement, vous recevrez une confirmation d'inscription et le profil technique du séjour, comprenant les informations pratiques nécessaires :

- date, heure et lieux de départ.
- adresse du séjour
- numéro de téléphone sur place (si disponible)
- numéro de contact du responsable (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)
- documents indispensables (carte identité, euro-cross, passeport, carnet de vaccination, ...)
- trousseau nécessaire (tout élément manquant et nécessaire

- pourra être acheté par le responsable au frais du bénéficiaire).
- date, heure et lieux de retour.

Ce n'est qu'à ce moment que votre inscription est ferme.

Le Gardian (service OLE) se réserve le droit

- de refuser un vacancier dont le profil ne correspondrait pas au séjour proposé.
- de ne pas permettre le départ à un vacancier ne disposant pas des documents requis
- d'annuler l'organisation d'un séjour si celui-ci ne pouvait présenter les conditions de sécurité nécessaires.
 - ⇒ dans la mesure des places disponibles des alternatives seront proposées.
- d'annuler l'organisation d'un séjour si celui-ci n'atteignait pas un taux de remplissage de 80 %
 - ⇒ dans la mesure des places disponibles des alternatives seront proposées.
- d'adapter l'encadrement d'un séjour sans modification de prix en fonction du nombre de personnes inscrites.

Désistement

Tout désistement de participation à un séjour doit être signifié par écrit à l'ASBL Le Gardian.

Un désistement signifié :

- au-delà de 30 jours avant le départ donne droit à l'ASBL Le Gardian de porter en compte les frais de dossiers soit 50.00 euros.
- entre le 30ème et le 15ème jour avant le départ donne droit à l'ASBL Le Gardian de facturer 50% du séjour.
- entre le 14ème jour et le jour du départ, donne droit à l'ASBL Le Gardian de facturer la totalité du séjour.

Dans le cas d'un désistement, pour autant qu'un vacancier inscrit sur la liste d'attente satisfasse aux conditions de participation et marque accord pour son inscription, le remplacement sera effectué et aucun frais ne sera porté en compte du vacancier initialement inscrit, si ce n'est les frais de dossier soit 50.00 €.

Nous vous invitons à prendre connaissance du point "assurance annulation".

Les assurances

Assurance RC

L'assurance RC couvre les vacanciers dans tous les cas où un dommage quelconque est causé à des tiers, c'est à dire des personnes ou des biens extérieurs au groupe.

Elle ne couvre pas les dommages causés à des biens personnels (lunettes, bagages, dentier, fauteuil roulant, ...) ou confiés (dans la location machine à laver, TV, ...) qui sont donc à couvrir par les vacanciers.

Celui-ci en décharge le Gardian.

Assurance annulation, accident corporel et rapatriement

Le Gardian ne propose pas directement ces types d'assurance. Il convient de vous renseigner à titre personnel en fonction de votre couverture mutuelle ou autre en la matière, et si vous le jugez nécessaire d'y souscrire.

Les renseignements utiles à chacun devront être remis aux responsables du séjour (Preuve d'adhésion, formulaire de déclaration, numéros de contact).

Informations spécifiques

Sexualité et couple

Les séjours sont par principe mixtes.

Il est donc normal que tout au long des vacances des liens relationnels puissent se nouer entre certains vacanciers et vacancières.

Bien sûr le Gardian ne peut pas garantir la "surveillance" de tous et toutes à tous les instants du jour ou de la nuit.

Une méthode contraceptive est donc souhaitable pour les femmes. Comme prévu sur l'attestation de prise en charge parent/institution - Gardian, c'est au représentant du bénéficiaire qu'incombe l'initiative et la responsabilité finale en matière de contraception. Dans ce contexte, les couples sont les bienvenus. L'équipe veillera à ce qu'ils ne s'isolent pas en permanence et qu'ils participent aux activités principales avec le groupe, afin de garantir l'ambiance générale du séjour.

Ils auront demandé à l'inscription une chambre double, lieu privilégié pour des moments d'intimité.

Demande particulière pour la répartition des chambres

Une répartition préalable des vacanciers est réalisée avant le départ et présentée lors de la rencontre préparatoire. Celle-ci tient compte dans la mesure du possible des demandes des vacanciers.

Nous ne pouvons toutefois assurer que chaque exigence sera rencontrée.

Dans le cas de séjour à l'hôtel une chambre double ou simple peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

Ces informations sont à nous renseigner lors de l'inscription sur la fiche d'engagement de participation.

Soins infirmiers

Tous les soins infirmiers autres que la distribution des médicaments préparés dans les semainiers seront réalisés par des professionnels des soins de santé à la charge du bénéficiaire concerné (injection, toilette complète, pansement, ...).

Il est indispensable de noter dans le profil technique les soins réguliers à prodiguer afin de prévoir au mieux l'intervention sur place dès le premier jour des vacances.

En pratique, le bénéficiaire se munira du matériel nécessaire pour ces soins et des documents ad-hoc pour les interventions mutuelles.

Si une dépense conséquente doit être consentie, une avance de fond vous sera demandée.

Les semainiers, marqués au nom du vacancier, seront remis le jour du départ au responsable du groupe et devront couvrir la période de vacances plus une semaine complète de réserve.

Le renvoi d'un vacancier

Un renvoi est toujours la conséquence d'une faute grave commise par un bénéficiaire ou par ses référents (par exemple : renseignements omis sur le profil individuel).

Cette faute, ou attitude doit mettre les vacances du groupe en péril et rendre la tâche des animateurs impossible.

Liste non-exhaustive de faits pouvant entraîner l'exclusion :

- Les attitudes du bénéficiaire le mettent en danger
- Les attitudes du bénéficiaire mettent le groupe en danger
- Les attitudes du bénéficiaire dépassent les possibilités de gestion de l'équipe d'animateurs
- Le Profil Individuel n'est pas révélateur de la personnalité ou des problèmes réels (physiques ou mentaux) du vacancier.
- Des caractéristiques importantes ont manifestement été cachées sur le Profil Individuel, cette omission rendant la présence du vacancier inadaptée au séjour.
- ...

L'équipe d'animation aura mis en œuvre tous les moyens à sa disposition avant d'aboutir à cet ultimatum.

Un contact privilégié entre la permanence d'Oilé et le responsable du vacancier sera réalisé.

**L'organisation de ce retour relève de la personne responsable du vacancier et l'ensemble des frais seront portés à sa charge.
L'équipe d'animation peut légitimement invoquer l'extrême urgence.**

Liste non exhaustive de possibilités de retour :

- Soit le responsable du vacancier vient le chercher dans un délai le plus court possible avec arrangement préalable auprès de l'équipe d'animation.
- Soit le vacancier peut voyager seul et rentre à ses frais par un service de type "taxi". (moyennant accord écrit ou mail du responsable du vacancier)
- Soit le vacancier ne peut voyager seul et est ramené par un service de type "ambulance-privée" (moyennant accord écrit ou mail du responsable du vacancier)

**A défaut d'arrangement (personne responsable ou service injoignable) et selon le degré d'urgence, l'ASBL « Le Gardian » se réserve le droit de prendre toutes mesures utiles dans ce cadre, en avertissant les autorités compétentes.
Il n'y a pas de remboursement de séjour en cas de renvoi de vacancier.**

Le droit à l'image

En participant aux activités de l'ASBL « Le Gardian », le vacancier accepte que l'on prenne des photos / vidéos de lui.

Celles-ci seront utilisées ultérieurement dans les supports de communication (médias sociaux, sites, folders, ... (*)) et lors d'activités de l'association.

(*) Liste non exhaustive

RGPD

La participation aux vacances suppose le consentement aux termes suivants en matière de protection des données :

1. Les informations personnelles récoltées sont strictement limitées au nécessaire.
2. Les informations personnelles récoltées sont utilisées uniquement en interne (personnel salarié et animateur bénévole) et archivées suivant les prérogatives contractuelles.
3. La transmission des données personnelles récoltées est faite uniquement dans l'intérêt légitime de la personne :
 - données médicales si nécessité d'intervention
 - données fiche signalétique si nécessité d'intervention(Liste non exhaustive.)
4. L'adresse mail ou postale, le numéro de téléphone ou de fax de contact est (sont) utilisée(s) afin de transmettre à la personne ou son représentant désigné dans le cadre, les informations requises pour l'organisation des vacances et la promotion de celles-ci. L'utilisateur ou son représentant légal dispose du droit d'accéder à ses données et de les modifier dès que souhaité. Pour ce faire, il suffit de contacter la permanence du service Olé : coordination.ole@legardianv3.be
5. L'utilisateur qui ne souhaite plus être tenu au courant de nos activités nous le signale par un simple mail à l'adresse coordination.ole@legardianv3.be

Litiges

Tout litige est de la compétence exclusive du Tribunal de Dinant. Seul le droit belge est applicable.